

## BUT Génie Mécanique et Productique (GMP)

Accueillez un étudiant de 2<sup>e</sup> année en apprentissage

Une formation, une entreprise, une insertion professionnelle réussie

L'alternance permet l'accord parfait entre **enseignements théoriques, pratiques et mises en application en entreprise.**

L'étudiant passe en moyenne deux tiers du temps en entreprise et un tiers à l'IUT.

Après une **1<sup>re</sup> année de BUT GMP réussie**, accueillez dans votre entreprise un étudiant de 2<sup>e</sup> année **en alternance pour deux ans.**



Durée : 2 an dont 62 semaines en entreprise

Organisation de la production

Conception

CAO - FAO

Chaîne numérique

Résistance des matériaux

Gestion de projet

Usinage

Prototypage

Impression 3D

Pilotage d'une unité élémentaire de production



Industrialisation

Automatismes

Robotique

Maintenance

Métrologie

Tolérancement

Contrôle

Qualité

# L'alternance : l'assurance d'un projet co-construit

## Pour l'entreprise

En prenant un étudiant de l'IUT de Rennes, vous faites le choix d'une **formation concrète au plus proche de vos besoins métiers.**

Le BUT est l'adéquation parfaite entre **formation universitaire et formation professionnelle** grâce à un enseignement théorique et pratique (travaux dirigés, travaux pratiques, projets tutorés...).

Grâce aux 30 ou 32 semaines / an de présence en entreprise, vous vous assurez de la **formation de votre futur collaborateur.**

**Des parcours de formation adaptés à votre besoin.**

### Des avantages financiers indéniables

- exonération de cotisations et contributions sociales
- aide au recrutement d'un premier apprenti ou d'un apprenti supplémentaire
- crédit d'impôt jusqu'à Bac+3
- déductions fiscales de la taxe d'apprentissage
- pour les TPE : prime à l'apprentissage annuel et « aide TPE jeunes apprentis »
- **financement total de la formation par l'OPCO**
- **aide exceptionnelle au recrutement des apprentis**

**Comment estimer le coût d'un contrat en apprentissage ?  
Quelle sera ma rémunération ?**

Retrouvez toutes les réponses à vos questions sur  
le portail de l'Alternance du Ministère du Travail

[www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance](http://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance)

# L'alternance : l'assurance d'un projet co-construit

## Pour l'étudiant

### Deux modalités différentes : initiale ou en alternance Un même diplôme : le BUT

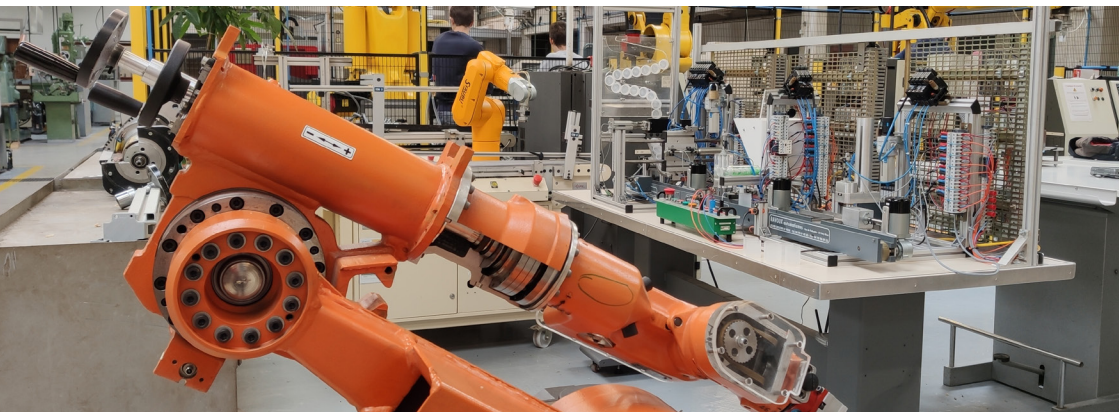
L'apprentissage permet une **première expérience dans le monde de l'entreprise.**

Faire votre seconde année en alternance, c'est :

- avoir son BUT en favorisant son insertion professionnelle
- profiter d'une formation personnalisée en fonction du parcours choisi et adapté à votre mission en entreprise
- être rémunéré
- pouvoir poursuivre vos études (jusqu'à Bac+5) ou rentrer directement dans le monde professionnel
- être encadré par un tuteur en entreprise et un tuteur IUT durant toute l'année
- être accompagné dans votre recherche d'entreprise d'accueil (ateliers CV, lettre motivation...)

### Des avantages financiers indéniables

- rémunération de 43 % à 61 % du SMIC (660 € à 940 € net)
- possibilité d'aides financières (aide au logement, transport, CE...)
- exonération des charges sociales patronales et salariales
- exonération de l'impôt sur le revenu
- en cas de poursuite d'études par apprentissage en licence ou école d'ingénieur, augmentation de la rémunération de 8 % à 17 %



# Calendrier prévisionnel

## 2<sup>e</sup> année BUT GMP - 2022-2023

### Du 1er septembre 2022 au 31 décembre 2022

Semaine	35	36	37	38	39	40	41	42	43
À l'IUT									
En entreprise									
Semaine	44	45	46	47	48	49	50	51	52
À l'IUT									
En entreprise									

### Du 1er janvier 2023 au 7 mai 2023

Semaine	1	2	3	4	5	6	7	8	9
À l'IUT		<i>fin S3</i>							
En entreprise									
Semaine	10	11	12	13	14	15	16	17	18
À l'IUT									
En entreprise									

### Du 8 mai 2023 au 31 août 2023

Semaine	19	20	21	22	23	24	25	26	27
À l'IUT									
En entreprise									
Semaine	28	29	30	31	32	33	34	35	
À l'IUT								<i>soutenance</i>	
En entreprise									<b>BUT3</b>

[iut-rennes.univ-rennes1.fr](http://iut-rennes.univ-rennes1.fr)

Responsable de formation

**Vincent LE BOUDEC**

[vincent.le-boudec@univ-rennes1.fr](mailto:vincent.le-boudec@univ-rennes1.fr)

Chargé de mission - service formation continue et alternance

**Anthony CHOLLET**

[anthony.chollet@univ-rennes1.fr](mailto:anthony.chollet@univ-rennes1.fr)

# Calendrier prévisionnel

## 3<sup>e</sup> année BUT GMP - 2023-2024

### Du 1er septembre 2023 au 31 décembre 2023

Semaine	35	36	37	38	39	40	41	42	43
À l'IUT									
En entreprise									
Semaine	44	45	46	47	48	49	50	51	52
À l'IUT									
En entreprise									

### Du 1er janvier 2024 au 5 mai 2024

Semaine	1	2	3	4	5	6	7	8	9
À l'IUT									
En entreprise									
Semaine	10	11	12	13	14	15	16	17	18
À l'IUT									
En entreprise									

### Du 6 mai 2024 au 31 août 2024

Semaine	19	20	21	22	23	24	25	26	27
À l'IUT									
En entreprise									
Semaine	28	29	30	31	32	33	34	35	
À l'IUT									
En entreprise									

[iut-rennes.univ-rennes1.fr](http://iut-rennes.univ-rennes1.fr)

Responsable de formation

Vincent LE BOUDEC

vincent.le-boudec@univ-rennes1.fr

Chargé de mission - service formation continue et alternance

Anthony CHOLLET

anthony.chollet@univ-rennes1.fr